



Le Maire de DRUELLE BALSAC

DRUELLE, le 28 août 2024

Objet : Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal le :

➤ **Jeudi 05 septembre 2024 à 20h30, salle du Conseil Municipal
Mairie - 2 rue du Stade**

Ordre du jour :

- 01- Convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec TOTEM France
- 02- Tarif location salle communale Les Bastides
- 03- Nouveau plan de financement travaux rénovation Complexe Sportif des Sources
- 04- Budget primitif 2024 : décision modificative n°1
- 05- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire, Patrick GAYRARD

NB : Article L.2121-20 du Code Général des Collectivité Territoriales : « Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseil municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. »

POUVOIR

(Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

JE SOUSSIGNE.....

AGISSANT EN QUALITE DE.....

EMPECHE(E) D'ASSISTER A.....

QUI SE TIENDRA LE

DONNE POUVOIR POUR ME REPRESENTER, EMETTRE TOUT VOTE ET SIGNER TOUT DOCUMENT A

Signature : Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

Fait à Le.....